



FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Cette foire aux questions (FAQ) est conçue pour aider à remplir la demande de financement.

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.1	Pourquoi ce programme de subventions a-t-il été créé ?	3
1.2	Qu'est-ce Nexus santé ?	3
1.3	Combien d'argent est disponible ?	3
1.4	Pouvons-nous soumettre plus d'une demande ?	4
1.5	Pouvons-nous faire une demande en 2024-25 si nous avons reçu des subventions lors d'un cycle précédent ?	4
2	ÉCHÉANCIER	4
2.1	Quel est l'échéancier concernant les demandes de subvention ?	4
3	PROCESSUS DE DEMANDE DE SUBVENTION	5
3.1	Qui peut faire une demande de subvention ?	5
3.2	Comment faire une demande de subvention ?	5
3.3	Qu'arrive-t-il si le groupe de soutien n'a pas encore de nom ?	5
3.4	Quels sont les incontournables à inclure dans la demande de subvention ?	5
3.5	Qu'arrive-t-il s'il existe déjà un groupe de soutien au TSAF dans ma communauté ?	6
3.6	Quelles activités peuvent être financées ?	6
3.7	Les activités en personne peuvent-elles être financées lors de ce cycle ?	6
3.8	Quels résultats les activités subventionnées doivent-elles obtenir ?	6
3.9	Comment ma demande sera-t-elle évaluée?	7
4	ÉTAPES SUIVANTES	7
4.1	Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est acceptée ?	7
4.2	Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est refusée ?	8
4.3	Quelles sont les attentes administratives et en matière de rapports pour les candidat·es retenus ?	8
4.4	Que se passe-t-il en cas de changements aux activités prévues?	8
4.5	Que se passe-t-il si je ne suis pas en mesure de dépenser tous les fonds/mener à bien toutes les activités prévues avant la date limite?	9



Foire aux questions (FAQ) 2024-25

4.6 Est-ce que Nexus santé aidera à la réalisation des activités ? 9

4.7 Avec qui communiquer pour obtenir de l'aide concernant la demande de subvention ? 9

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Pourquoi ce programme de subventions a-t-il été créé ?

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires se concentre sur l'amélioration des résultats pour les enfants, les jeunes et les adultes avec un Trouble du spectre de l'alcoolisation foétale (TSAF) ou possibilité d'un TSAF et de leurs familles. Il est reconnu depuis longtemps que les personnes ayant un TSAF et leurs familles ont un accès limité à des programmes et des services de soutien adéquats. Le gouvernement de l'Ontario concrétise ici son engagement à renforcer la capacité de s'occuper et d'améliorer le sort des personnes avec un TSAF en octroyant des subventions modestes, afin de venir en aide aux groupes de soutien au TSAF pour les familles/proches aidant·es et de favoriser leur développement. Consultez les [Lignes directrices](#) du programme de subventions pour plus de détails sur les objectifs et sur les dépenses admissibles. Ce financement pour les groupes de soutien au TSAF provient du gouvernement de l'Ontario.

1.2 Qu'est-ce Nexus santé ?

Nexus santé est un organisme bilingue de promotion de la santé qui collabore avec différents partenaires pour développer des communautés en santé, équitables et florissantes. Nexus santé assiste les prestataires de services qui œuvrent en santé préconception et prénatale, et en développement de la petite enfance. Nexus santé supervise plusieurs initiatives provinciales liées au TSAF, entre autres le site web TSAF Ontario (www.fasdinfotsaf.ca/fr/) où vous pouvez trouver les dernières nouvelles et en apprendre davantage sur les ressources et outils, ainsi que découvrir les services disponibles dans votre communauté. De plus, chaque année Nexus santé alloue des subventions à plus de 40 groupes de soutien pour les personnes ayant un TSAF et leurs familles. Nous offrons également des formations virtuelles pour les leaders et coordinateur·rices de chaque groupe afin d'améliorer les services offerts par les groupes de soutien et de réduire les obstacles qui entravent leur accès. En outre, nous organisons chaque année au moins quatre webinaires dirigés par des expert·es pour faciliter une mobilisation communautaire au sein des leaders des groupe de soutien au TSAF, travailleur·es/coordonateur·rices et parties prenantes, y compris les personnes ayant un TSAF et proches aidant·es. Grâce au financement fourni par le ministère, Nexus santé a également créé une formation TSAF provinciale pour les prestataires de services (www.training.fasdinfotsaf.ca/home-fr). Pour plus d'informations sur Nexus santé, veuillez visiter www.healthnexus.ca.

1.3 Combien d'argent est disponible ?

Les subventions peuvent atteindre 4 500 \$ par projet accepté pour 2024-25. L'objectif de ce programme de subventions est de financer et d'appuyer les initiatives qui sont en cours, ainsi que d'aider les nouveaux groupes à s'établir afin

d'augmenter le nombre de personnes qui en bénéficient. L'acceptation des demandes est basée sur le mérite et non sur le montant demandé.

1.4 Pouvons-nous soumettre plus d'une demande ?

Oui. Une personne peut soumettre des demandes pour plus d'un groupe de soutien au TSAF, tant que les activités visent différentes catégories de personnes (parents d'enfants ou d'adolescent·es, adultes avec un TSAF) ou que les groupes couvrent différents lieux géographiques.

1.5 Pouvons-nous faire une demande en 2024-25 si nous avons reçu des subventions lors d'un cycle précédent ?

Oui. Nous encourageons les candidat·es à soumettre des demandes à tous les cycles de subventions, afin d'augmenter le soutien dans leur communauté. Au cours de ce nouveau cycle le/la candidat·e peut soumettre de tout nouveaux projets ou présenter les mêmes qui ont déjà des effets positifs auprès des familles/proches aidant·es de personnes avec un TSAF.

2 ÉCHÉANCIER

2.1 Quel est l'échéancier concernant les demandes de subvention ?

Échéancier 2024-25 :

- Les personnes et les organisations intéressées peuvent télécharger le dossier de demande de subvention à l'adresse suivante :
www.fasdinfotsaf.ca/fr/gethelp/
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais
- Les candidat·es doivent envoyer leur demande dûment remplie par courriel au plus tard le **vendredi 31 mai 2024**
- Les candidat·es seront avisés de la décision prise le **vendredi 14 juin 2024**
- Un accord juridique devra être signé par les candidat·es retenus, au plus tard le **vendredi 28 juin 2024**. Les fonds seront distribués à partir du mois de juillet.
- Assurez-vous que les informations concernant le représentant du groupe sont bien indiquées. Cela permettra à Nexus santé de :
 - Confirmer la réception de votre demande de subvention
 - Communiquer avec vous si un détail requiert des éclaircissements
 - Communiquer la décision concernant votre demande, qu'elle soit acceptée ou non

3 PROCESSUS DE DEMANDE DE SUBVENTION

3.1 Qui peut faire une demande de subvention ?

Les groupes doivent être basés en Ontario. Les représentant·es et les organismes suivants peuvent faire une demande de subvention :

- Les personnes non rattachées à une organisation (par ex : parent bénévole, adulte avec un TSAF)
- Les organisations charitables
- Les organisations à but non lucratif

3.2 Comment faire une demande de subvention ?

Pour faire une demande de subvention, le/la demandeur·euse doit :

- Soumettre la demande à Nexus santé au plus tard le **vendredi 31 mai 2024**
- Utiliser le formulaire de demande téléchargeable à partir du lien suivant : www.fasdinfectsaf.ca/fr/gethelp/
- Répondre à une série de questions et détailler les éléments d'un plan d'action
- Remplir le formulaire électroniquement et à l'envoyer par courriel à FASDSupport@healthnexus.ca

Consultez les [Lignes directrices du programme de subventions](#) et le [Formulaire de demande de subvention](#) pour plus de détails.

3.3 Qu'arrive-t-il si le groupe de soutien n'a pas encore de nom ?

Le/la demandeur·euse doit inscrire un nom pour le groupe de soutien au TSAF dans le formulaire. Si le groupe n'a pas encore de nom, veuillez en trouver un afin de le différencier des autres groupes de soutien au TSAF. Par exemple, le nom pourrait être Groupe de soutien TSAF de [Ville] pour {population spécifique}. Nexus santé doit être informé de tout changement de nom qui pourrait survenir.

3.4 Quels sont les incontournables à inclure dans la demande de subvention ?

Pour obtenir du financement, les demandeur·euses doivent démontrer comment les familles/proches aidant·es auront un plus grand accès à des soutien spécifiques au TSAF dans de leur communauté. Cela peut inclure de consolider des activités existantes et/ou d'en créer de nouvelles pour les familles, les proches aidant·es et les personnes avec un TSAF.

De plus, ces activités doivent venir en aide à au moins l'une des catégories de personnes suivantes :

- Les enfants avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les adolescent·es avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les adultes avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)

Foire aux questions (FAQ) 2024-25

- Les familles/proches aidant·es d'enfants avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les familles/proches aidant·es d'adolescent·es avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les familles/proches aidant·es d'adultes avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)

3.5 Qu'arrive-t-il s'il existe déjà un groupe de soutien au TSAF dans ma communauté ?

Les groupes de soutien au TSAF d'une même communauté sont encouragés à travailler ensemble, si possible. Les groupes dans un même territoire, mais qui s'adressent à une catégorie de personne différente seront traités indépendamment. Par exemple les groupes dédiés aux francophones, aux autochtones, à des groupes d'âge précis, et autres, pourraient recevoir des fonds. La priorité sera accordée aux communautés où il y a peu ou aucun service.

3.6 Quelles activités peuvent être financées ?

Les subventions doivent servir à des activités comme celles décrites ci-après, sans pour autant être limitées à celles-ci :

- Sessions en personne ou virtuelles de groupe de soutien
- Enseignement et formation. Cela peut s'adresser aux familles, aux proches aidant·es et aux individus avec un TSAF à l'aide d'ateliers, de rencontres de groupe hebdomadaires, d'événements uniques, de webinaires, etc.
- L'éducation et la formation des prestataires de services et donneur·euses de soin peuvent être incluses pour soutenir la prestation d'activités de groupe
- Création d'un événement portant sur le bien-être des familles : leur montrer comment bien prendre soin de soi et comment accéder aux services de soutien au TSAF

Les fonds ne peuvent être employés pour l'achat de ressources ou produits propre au/à la candidat·e.

3.7 Les activités en personne peuvent-elles être financées lors de ce cycle ?

Oui, les activités en personne peuvent être financées. En raison de la pandémie COVID-19, nous vous suggérons fortement de préparer un plan de secours pour que les activités se déroulent virtuellement ou pour dépenser le financement différemment si nécessaire.

3.8 Quels résultats les activités subventionnées doivent-elles obtenir ?

Les retombées dépendent du type d'activité. Cependant, tous les projets doivent mesurer le nombre de personnes qui ont reçu du soutien. L'objectif est que les remarques positives des participant·es démontrent que les groupes de soutien au

Subventions des groupes de soutien
au trouble du spectre de l'alcoolisation foétale (TSAF)
pour les familles et proches aidant·es
Foire aux questions (FAQ) 2024-25



TSAF améliorent le sort des personnes et des familles. Voici quelques exemples de résultats :

- Les participant·es se disent satisfaits des activités du groupe de soutien au TSAF
- Les participant·es se sentent plus informés, plus compétents et ont plus confiance en leurs capacités grâce aux activités
- Il y a un plus grand soutien de disponible pour les personnes avec le TSAF dans la communauté grâce à ce financement
- Les membres du groupe se sentent moins isolé·es

3.9 Comment ma demande sera-t-elle évaluée?

Toute les demandes seront évaluées selon les paramètres suivants :

- La demande est-elle complète? (Oui/Non)

Les éléments suivants seront évalués sur une échelle de 1 à 5 (1-faible, 3-moderé, 5-excellent) :

- Votre objectif est similaire a celui du programme TSAF de Nexus santé
- Vous présentez un plan solide (comprenant budget et activités)
- Les activités sont basées sur des données probantes, centrées/dirigées sur la personne, ont un focus les forces individuelles et sont informés sur le TSAF et les traumatismes
- Répond aux besoins de la communauté

Nous considèrerons également :

- La population desservie (générale, nouveaux et nouvelles arrivant·es, francophone, autochtone)
- Les populations primaires (proches aidant·es, jeunes, adultes ayant un TSAF, etc.)
- La zone géographique desservie
- La langue de prestation de services
- Le niveau d'originalité, d'innovation ou d'impact positif anticipé (doit être inclus dans la demande)

4 ÉTAPES SUIVANTES

4.1 Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est acceptée ?

Si la demande est acceptée, le responsable en sera avisé le 14 juin 2024. Pour avoir accès aux subventions, un accord juridique devra être signé par le/la candidat·e, puis envoyé à Nexus santé avant le 28 juin 2024.

Nous sommes passés aux paiements électroniques, les groupes devront donc pouvoir recevoir un transfert électronique de fonds. Si vous n'êtes pas en mesure

de recevoir un paiement électronique, veuillez contacter Nexus santé pour discuter d'autres modalités.

4.2 Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est refusée ?

Malheureusement, les fonds sont limités et nous pourrions ne pas être en mesure de financer tous les groupes de soutien au TSAF. Les candidat·es seront avisés de la décision concernant leur demande dans les deux semaines suivant la date limite de réception des demandes.

4.3 Quelles sont les attentes administratives et en matière de rapports pour les candidat·es retenus ?

En plus de signer un accord juridique, voici les autres exigences auxquelles les responsables des demandes acceptées doivent se conformer :

- Participer au partage entre pairs via des bulletins, et aux réunions de réseautage des représentant·es de groupe et aux formations provinciales
- Remplir un rapport de mi-parcours et un rapport final à la fin du cycle de financement
- Dans le rapport de mi-parcours et le rapport final, il sera attendu du/de la candidat·e qu'il/elle fournisse un plan d'action mis à jour incluant :
 - La progression des activités du projet
 - Les démarches mises en œuvre pour conclure les activités (rapport de mi-parcours seulement)
 - Le montant de la subvention dépensé
 - Le nombre de personnes qui ont bénéficié de soutien
 - Des moyens supplémentaires de démontrer que les activités aident (par ex : impact du groupe, commentaires des participant·es et niveau de satisfaction)
- Commentaires à recueillir auprès des participant·es et des représentant·es de groupe (le/la candidat·e et tout autre membre du personnel / bénévole les aidant·es à diriger le groupe)
- Nexus santé doit être informé le 1 mars 2025 si le groupe ne sera pas en mesure de dépenser la totalité de sa subvention
- Toutes les activités doivent être terminées avant le **15 mars 2025**. Nous recommandons fortement de compléter toutes vos activités avant le premier du mois pour permettre une certaine flexibilité dans le cas où des ajustements ou changements à vos plans seraient nécessaires.
- **Nexus santé ne traitera pas les paiements soumis après le 15 mars 2025.**
- L'argent non dépensé devra être retourné à Nexus santé

4.4 Que se passe-t-il en cas de changements aux activités prévues?

Vous pouvez ajuster jusqu'à 10% du budget prévu de votre propre chef, mais uniquement dans une seule section. (Par exemple, jusqu'à 10% des fonds alloués à

une activité de facilitation de groupe/événement peuvent être alloués à une autre activité de facilitation de groupe/événement). Tout ajustement au-delà de cette limite nécessite la soumission d'une demande de modification du budget, et approbation de Nexus santé.

4.5 Que se passe-t-il si je ne suis pas en mesure de dépenser tous les fonds/mener à bien toutes les activités prévues avant la date limite?

Nous vous recommandons fortement de compléter toutes vos activités avant le 1^{er} mars afin de disposer d'une certaine flexibilité dans le cas où des ajustements ou changements à vos plans seraient nécessaires.

Tous les groupes financés sont tenus de communiquer rapidement à Nexus santé tout problème lié à l'utilisation des fonds ou à des activités incomplètes afin de veiller à ce que les fonds soient utilisés de manière appropriée et que les activités soient achevées avant la date limite. Le fait de ne pas dépenser tous les fonds alloués conformément au budget approuvé et de ne pas communiquer peut avoir une incidence sur votre admissibilité à un financement futur.

4.6 Est-ce que Nexus santé aidera à la réalisation des activités ?

Le/la demandeur·euse est responsable de la tenue de toutes les activités du projet en temps prévu. Nexus santé peut assister le/la demandeur·euse de plusieurs façons :

- Répondre aux questions et discuter des défis rencontrés par téléphone ou par courriel
- Faciliter l'organisation de webinaires ou de téléconférences sur l'évaluation et la préparation des rapports
- Faciliter des webinaires ou des téléconférences pour encourager le partage de ce qui fonctionne et des domaines à améliorer
- Organiser des événements pour faire du réseautage, pour partager ce que les groupes de soutien au TSAF font et pour discuter des preuves émergentes et meilleures pratiques
- Fournir des outils et des documents pour orienter les projets

4.7 Avec qui communiquer pour obtenir de l'aide concernant la demande de subvention ?

Pour toute assistance concernant les demandes de subvention, veuillez communiquer avec : FASDSupport@healthnexus.ca.

Nexus santé organisera un webinaire le **mardi 14 mai 2024 à 13h ET** pour guider les participants à travers le processus de demande. Inscrivez-vous [ici](#).

Nexus santé organisera également deux sessions de 45 minutes, où les candidat·es pourront se présenter pour répondre à toutes leurs questions concernant le processus de candidature. Les sessions auront lieu le :

Subventions des groupes de soutien
au trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)
pour les familles et proches aidant·es



Foire aux questions (FAQ) 2024-25

- Jeudi 16 mai 2024 à 11 heures ET. Inscrivez-vous [ici](#).
- Jeudi 23 mai 2024 à 14 heures ET. Inscrivez-vous [ici](#).

Subventions des groupes de soutien
au trouble du spectre de l'alcoolisation foétale (TSAF)
pour les familles et proches aidant·es
Foire aux questions (FAQ) 2024-25



ANNEXE

Site Web TSAF Ontario : www.fasdinfotsaf.ca/fr/

Page des groupes de soutien au TSAF pour les familles et proches aidant·es :
www.fasdinfotsaf.ca/fr/gethelp/

Dossier de candidature :

- Formulaire de demande : https://fasdinfotsaf.ca/wp-content/uploads/2024/05/SubventionTSAF_FormulaireDeDemande_2024-25.pdf
- Lignes Directrices : https://fasdinfotsaf.ca/wp-content/uploads/2024/05/SubventionTSAF_LignesDirectrices_2024-25.pdf
- Foire aux questions : https://fasdinfotsaf.ca/wp-content/uploads/2024/05/SubventionTSAF_FAQ_2024-25.pdf

Idées originales à l'intention de groupes de soutien efficaces en matière de TSAF:
https://youtu.be/4TlqLREoLX8?si=Hhg3yfRP_g50Hy1M

Webinaires TSAF de Nexus santé:

https://youtube.com/playlist?list=PLaKKZYInMNkGypF2-yJONRkaDFs-s_kc&si=a3ffioifiZByMezp

Mettre sur pied un groupe de soutien aux familles et proches aidant·es d'une personne avec un TSAF : Guide d'animation : <https://fasdinfotsaf.ca/fr/info/facilitators-guide-organizing-fasd-family-caregiver-support-groups-2019/>

Formation des prestataires de services : Le TSAF : une responsabilité partagée :
<https://training.fasdinfotsaf.ca/home-fr/>